

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze le 06 juillet, à dix huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-CHAMASSY, se sont réunis en **session ordinaire**, au nombre de 10 à la Mairie, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 25 juin 2015, sous la présidence de Monsieur Charles SCHAUER, Maire.

Présents : MM..SCHAUER Charles, BRUSQUAND Christian, BRUNETEAU Sébastien, JAUBERT Pascal, DUSSAIGNE Gérard, DELMAS Roland, COMPOSTELLA Michel
Mme AUDIBERT Sylvie, BORIE Arlette, BARSE Catherine

Excusés : Vital ROUSSEAU, Bernadette CULINE, Christophe LALBAT

Absent : Bertrand BUISSON, Antoine GUILLEMIN

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 18 H 30.

Il invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance.

Monsieur BRUSQUAND Christian est désigné à l'unanimité.

I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée du procès verbal de la précédente séance qui est approuvé à l'unanimité.

II- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS***Tourisme: (Sylvie AUDIBERT)***

- Vote de chèques vacances pour le personnel de l'EPIC.
- Il a été pris la décision d'ouvrir les bureaux de l'EPIC certains dimanches.

Commission enfance (Charles SCHAUER)

- Une visite de la maison de l'enfance à Montignac a eu lieu. De nouvelles visites seront organisées par secteur.

Communauté de communes (Charles SCHAUER)

- Au niveau de la voirie l'aménagement des bords de la route intercommunale de Falgueyrat jusqu'au Bourg sera fait en 2015. C'est l'entreprise Hérault qui a été retenue et qui sous-traitera avec Eurovia.
- Le contrat relatif aux sentiers de randonnées se termine en fin d'année, il sera renouvelé pour trois ans.
- Le président de la communauté de communes Vallée de l'Homme lance un appel aux élus pour rechercher une entreprise qui effectuerait de l'élagage et qui pourrait intervenir sur toutes les communes de la communauté.
- Les activités « anim ados » au Bugue sont renouvelées par la communauté de communes à raison de cinq journées. Les deux animateurs sont mis à disposition par la commune du Bugue.

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne (Charles SCHAUER)

- Une convention de partenariat a été passée avec EPIDOR pour l'amélioration et le soutien écologique du domaine public fluvial.
- Quinze dossiers de demande de pastoralisme ont été déposés à la Vallée des Beunes.
- Le syndicat est intervenu sur le nettoyage des falaises à Saint Léon sur Vézère.

III – DELIBERATIONS**D 2015 33 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA VALLEE DE LA VEZERE EN DORDOGNE POUR MISE A DISPOSITION DE MATERIEL (CAGES A RAGONDINS)**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vallée Vézère en Dordogne est propriétaire de matériel pour piéger les ragondins. Ce dernier se propose de le mettre à disposition des communes après signature d'une convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le maire à signer cette convention.

D 2015 34 – REVISION DES CONDITIONS D'UTILISATION ET DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Après relecture de la délibération n° 2015 32 votée le 15 juin 2015, le conseil décide de modifier cette dernière ainsi que le projet de convention locative.

Les tarifs restent variables selon la période (été, hiver) mais une précision est apportée par rapport aux jours de location et aux horaires de remise et de restitution des clés.

Pour une location le week-end, les clés seront prises le vendredi à 18 heures et seront restituées le lundi suivant à 11 heures.

Pour une location à la journée en semaine, les clés seront prises la veille de la location à 18 heures et seront restituées le jour de la location à 20 heures.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le projet de convention de location de la salle des fêtes modifié et décide que les tarifs suivants seront appliqués à compter du 15 juillet 2015 :

Période d'hiver pour un week-end:

Du 16 octobre au 30 avril

130 € pour les contribuables de la commune

160 € pour les personnes extérieures à la commune

Période d'été pour un week-end :

Du 1^{er} mai au 15 octobre

110 € pour les contribuables de la commune

130 € pour les personnes extérieures à la commune

Période d'hiver pour un jour dans la semaine:

Du 16 octobre au 30 avril

70 € pour les contribuables de la commune

100 € pour les personnes extérieures à la commune

Période d'été pour un jour dans la semaine :

Du 1^{er} mai au 15 octobre

60 € pour les contribuables de la commune

90 € pour les personnes extérieures à la commune

Un acompte de 50% sera versé au moment de la réservation et le solde à la remise des clés.

Une caution de 700 euros sera versée pour les dommages éventuels et restituée sous huit jours. Un état des lieux d'entrée et de sortie sera effectué.

D 2015 35 – VIREMENTS DE CREDITS N° 1 - BUDGET ANNEXE D'EAU POTABLE

Le conseil municipal sur décision du maire,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci après du budget de l'exercice 2015 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Intitulés des comptes	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
022 Dépenses imprévues	1 500.00	
6541 Créances admises en non valeur		1 000.00
6743 Subventions exceptionnelles de fonctionnement		500.00
DEPENSES – FONCTIONNEMENT	1 500.00	1 500.00

Le conseil municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

D 2015 36 - MOBILISATION DES ELUS CONTRE LA BAISSSE DES DOTATIONS ET CERTAINES DISPOSITIONS DE LA LOI NOTRe, SIGNATURE D'UNE MOTION

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de l'Union des Maires et notamment du communiqué adressé à la presse et d'une motion relatifs à la baisse des dotations de l'Etat et à certaines dispositions de la loi NOTRe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la motion pour préserver l'identité communale et la proximité et pour maintenir l'activité économique et les services publics locaux

V – AFFAIRES DIVERSES

- Bulletin communal

Après réflexion, le conseil serait favorable à plusieurs parutions plus courtes à chaque fois qu'il y a des informations à diffuser. Une réunion est organisée dans la semaine pour commencer la préparation du prochain numéro.

- Plan de formation du personnel

Sylvie AUDIBERT expose le fait que la mairie a été fermée en raison de stages des secrétaires. Elle propose au conseil d'élaborer un règlement de formation.

Le conseil n'est pas favorable à l'élaboration de ce document compte tenu que les fermetures sont exceptionnelles et qu'elles ne perturbent pas particulièrement le service, à savoir que la fréquentation n'est pas intense et qu'il y a toujours possibilité de contacter le maire en cas d'urgence.

- Recherche des fuites d'eau potable

Monsieur le maire demande à des élus de se porter volontaires pour faire des tests sur le réseau d'eau potable la nuit lorsque la consommation est quasiment inexistante. Cela consiste à fermer les vannes les unes après les autres sur certains secteurs afin de localiser plus précisément une fuite. Ces tests seront faits dans la semaine.

- Questions diverses

- Monsieur le maire expose le problème d'accès au nouveau cimetière. Le chemin actuel est difficilement praticable en cas de pluie. Il propose soit de modifier l'accès, soit de remettre en état le chemin actuel.

Le conseil est favorable à la remise en état de l'accès actuel. Il demande à Monsieur le maire de faire établir trois devis pour le goudronnage du chemin ainsi que l'aménagement des allées.

- Monsieur le maire évoque également le fait qu'il n'y a pas de caveau communal ce qui pose parfois un problème. Il propose d'utiliser la concession qui a été cédée à la commune par Monsieur Salive pour y faire un caveau communal avec une partie qui servirait d'ossuaire.

Le conseil est favorable à ce projet et demande à Monsieur le maire de faire établir trois devis aux entreprises suivantes : Ets PAOLI au Bugue, RIGOLET à Périgueux et VIRGO à Bergerac.

- Monsieur le maire donne lecture du projet de convention avec le football club de Limeuil. Après quelques modifications, le conseil demande à ce qu'elle soit transmise au club pour signature. Il faudra être vigilant sur le respect des articles de cette convention.

- Monsieur le maire donne un compte rendu des trois devis effectués pour les chaises et les tables de la salle des fêtes. Le conseil propose de réduire la commande en fonction de la capacité de la salle en prévoyant l'utilisation de la partie qui va être construite malgré tout. Il faudrait donc 19 tables en bois et 152 chaises. Il serait utile de commander deux chariots pour le transport des tables. Pascal JAUBERT souligne le fait qu'il faut vérifier les dimensions des chariots, les portes ne faisant que 90 cm de large. Le conseil est favorable et demande à Monsieur le maire de négocier avec le fournisseur un diable pour le transport des chaises.

Le devis le plus bas est celui de la société Fabrègue SPP. Un nouveau devis sera demandé avec les nouvelles quantités.

- Les travaux de l'école seront effectués dans le mois de juillet. De grands panneaux seront posés pour affichage. L'autre partie sera repeinte et un devis sera fait pour la remise en état du parquet vitrifié.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à vingt et une heures trente minutes.